

# **REGLEMENT DE LA**

## **SECTION FOOTBALL A HORAIRES**

### **AMENAGEES DU LYCEE JEAN PERRIN**

#### **PRESENTATION**

Les classes à horaires aménagés football du lycée Jean Perrin sont la résultante d'un partenariat entre Mme Harmand Proviseure et le club du FC Rezé. Ce partenariat est reconduit tous les trois ans et nécessite l'accord du Conseil d'administration du lycée. Ce dernier est ensuite pris en compte par la fédération française de football.

**L'objectif annoncé est de trouver l'équilibre entre le temps de travail scolaire qui reste la priorité, celui de la pratique sportive et les temps de repos et de récupération.**

#### **FONCTIONNEMENT**

Les élèves concernés par ce dispositif sont issus d'une sélection scolaire et sportive. L'admission dans la section football équivaut à un contrat à durée déterminée d'un an renouvelable 3 fois. Le renouvellement pour l'année suivante dépend de critères scolaires et sportifs.

Par ailleurs, en cas de problèmes de comportement ou de résultats scolaires non satisfaisants, il est possible que l'élève soit exclu temporairement ou définitivement du dispositif en cours d'année.

Les classes à horaires aménagés football concernent 18 élèves répartis en 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> ou Terminale générales (L, ES OU S) UNIQUEMENT, et ce pour des raisons de constitution des emplois du temps.

## **ENTRAINEMENT**

2 séances d'entraînement obligatoires par semaine :

Le mardi de 16H00 à 17H30

Le vendredi de 17H00 à 18H15

Les entraînements ont lieu sur le synthétique du stade Léo Lagrange de la Trocardière.

Les déplacements sur les installations sont sous la responsabilité des familles.

## **ENCADREMENT**

Responsable administratif : M.Harent proviseur adjoint

Responsable pédagogique : M. Caillon David enseignant d'EPS

Responsable technique : M. Goulay Olivier Brevet d'Etat Fédéral

Responsable Vie scolaire : Mme Sophie Contant

## **COMPETITIONS**

Les compétitions ont lieu le mercredi après-midi et sont organisées par l'UNSS.

**De ce fait, l'adhésion à l'association sportive du lycée est obligatoire.**

**La cotisation est fixée à 18 euros pour l'année.** ( feuille d'inscription à remplir , annexe 1).

Les élèves participeront au championnat Excellence à 11 et au championnat Excellence futsal.

Il est également possible que des rencontres amicales avec d'autres sections football de l'agglomération nantaise soient organisées en fonction du calendrier des compétitions et des échéances scolaires.

## **SANTE**

Les élèves doivent impérativement fournir la copie de leur licence FFF au début de l'année scolaire afin de certifier qu'ils ne présentent aucune contre-indication apparente à la pratique sportive en compétition.

De plus, une visite médicale au mois de février avec un médecin du sport est obligatoire. En cas de non présentation d'un certificat médical contre indiquant la pratique sportive du Football en compétition, au début du mois de mars, le joueur ne pourra plus prendre part aux entraînements et aux compétitions.

En cas d'inaptitude à la participation à une séance, l'élève doit prévenir impérativement le responsable technique M. Goulay au 06 30 90 75 73. Le cas échéant un certificat médical pourra être exigé et sera à remettre à la vie scolaire.

Toute inaptitude à la participation au cours d'EPS entraîne également une inaptitude à la participation aux entraînements de la section et aux compétitions.

## **OBJECTIFS FORMATIONS**

Les élèves appartenant au dispositif se voient proposer 3 formations sur les 3 ans :

Formation de Jeune Officiel UNSS (obligatoire pour les élèves de 2<sup>nde</sup>).

Formation secourisme.

Formation d'éducateur de football : 2 modules de 2 jours pendant les vacances scolaires.

## **EQUIPEMENTS**

Chacun des élèves de la section football se voit remettre un maillot, un short, une paire de chaussettes et une gourde en début d'année.

Ces équipements sont prêtés et doivent donc être restitués chaque fin d'année.

Les élèves doivent porter obligatoirement la tenue complète à chaque séance.

## BILANS

A l'issue de chaque trimestre, un entretien individuel sera organisé pour chaque élève avec les responsables pédagogique et technique.

En fonction, des résultats scolaires et du comportement, l'élève peut voir sa participation à une ou aux deux séances hebdomadaires remise en cause ainsi qu'aux compétitions.

L'équipe pédagogique se réserve le droit d'adapter ses sanctions éventuelles en fonction du profil de chaque jeune.

## Règlement classes à horaires aménagées football

Je soussigné,

Nom.....Prénom.....  
.....

certifie avoir pris connaissance du règlement de la section à horaires aménagées du Lycée Jean Perrin pour l'année scolaire 2017/2018.

A.....,  
le.....

Signature du responsable

Signature de l'élève